

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 20194 - 78EME ANNÉE

Les contributions de l'État, de Tereos, d'Albioma et des rhumiers à l'augmentation du revenu des planteurs

Convention canne : 25 millions d'euros de plus pour les planteurs, qui paye quoi ?

Mercredi dernier, la Convention canne signée par l'État, les syndicats de planteurs, Tereos, le CPCS, Albioma, le Conseil départemental et la Région a été qualifiée d'historique. Elle permet l'augmentation du revenu global de tous les livreurs de cannes à sucre de 25 millions d'euros par an jusqu'en 2027 par rapport à l'ancienne convention. Comment se répartit l'effort des financeurs ? Voici le détail des contributions respectives de Tereos, de l'État, d'Albioma et des rhumiers qui permettent d'augmenter le prix de la canne payé aux planteurs

Tereos : partage des bénéfices du sucre

Article 8 bis :

« A partir de 13,5 millions d'euros de bénéfice, toute somme excédentaire entre ce seuil et 17 millions d'euros est partagée de la façon suivante : 1/3 pour les planteurs et 2/3 « pour l'industriel.

Si le bénéfice dépasse 17 millions d'euros, la différence entre le bénéfice effectivement réalisé et ce seuil est partagée à parts égales entre les planteurs et l'industriel.

Ces deux dispositifs s'appliquent consécutivement. »

Exemple sur les campagnes 2022/23 et 2023/24 :

Si les conditions sont favorables, pour la campagne sucrière 2022/2023, et sur la base d'un résultat net qui pourrait atteindre 20 millions d'euros, la redistribution aux planteurs serait de l'ordre de +1,78 euro/tonne de cannes.

Pour la campagne sucrière 2023/2024, sur la base d'un résultat net qui pourrait atteindre 20,8 millions et avec un taux d'inflation de 4 %, la redistribution aux planteurs serait de l'ordre de + 1,85 euro/tonne de cannes.

Tereos : revalorisation de la prime à la canne type soit 4,60 euros par tonne de plus

Article 10 a et b remplacés par un unique article 10 a. « L'article 10 a est supprimé et remplacé par le texte de l'article 10 b dans lequel de **montant de la prime à la canne type est revalorisée à 4,60 euros /tonne de cannes, par rapport à la convention canne précédente**, Tereos apporte donc $4,60 - (3,938 - 0,586 + 0,375) = + 0,873$ euro / tonne de cannes

Les 0,586 euro / tonne de cannes précédemment apportés par le reliquat de l'article 17 dans l'article 10a seront directement versés aux planteurs avec le complément de l'aide à la production issu du reliquat. »

Prime bagasse : revalorisation jusqu'à 3 euros par tonne payée par l'État et jusqu'à 0,82 euro par tonne payée par Albioma

Article 10 c qui devient 10 b. Il concerne l'État via la CSPE, et Albioma et fixe la recette bagasse

« Complément prime bagasse État-CSPE :

S'applique si le planteur a un taux de fibre supérieur au taux moyen de fibre de l'année et jusqu'à un taux de fibre de 16,50, le gain supplémentaire varie de 0 à 3 euros/tonne de cannes. Pour un taux de fibre de supérieur ou égale 16,50 le gain est de 3 euros/tonne de cannes :

+ 0 à +3 euros/tonne de cannes à rajouter à la **recette bagasse énergie actuelle** (12,88 euros/tonne de cannes reversés aux planteurs pour un taux de fibre de 15,43) en fonction du taux de fibre du planteur dès qu'il dépasse le taux moyen annuel.

Complément prime bagasse Albioma :

S'applique si le taux de fibre de référence de la campagne considérée est supérieur à 15,43. Alors, un paiement complémentaire est effectué à raison de 0,40 euro par point d'unité de fibre en plus et ce jusqu'à un taux de fibre de 17,50. Ce gain s'applique à tous de façon proportionnelle dès que le taux de de

fibres de 15,43 est dépassé.

0 à +0,82 euro/tonne de cannes à rajouter à la recette bagasse énergie actuelle (12,88 euro/tonne de cannes) en fonction du taux de fibre du planteur dès qu'il dépasse 15,43 »

Aide supplémentaire de l'État : 14 millions d'euros par an

Article 15 bis

« Le complément État de 14 millions d'euros à l'aide à la production apportera (exemple basé sur tonnage 2021, 1,5 million de tonnes de cannes) :

- Tranche < 700 tonnes : +11,23 euros/tonne de cannes
- Tranche 700 à 1200 tonnes : +7,99 euros/tonne de cannes
- Tranche 1200 à 3000 tonnes : + 6,08 euros/tonne de cannes
- Tranche 3000 à 5000 tonnes : + 4,53 euros/tonne de cannes
- Tranche > 5000 tonnes : +3,30 euros/tonne de cannes »

Reliquat de l'aide à la production versée par l'Etat

Article 17

« Une partie importante du reliquat de l'aide à la production de canne sera désormais reversée directement aux planteurs de canne une fois que tous les versements complémentaires auront été réalisés. Une enveloppe maximum de 10 % (soit 3,472 millions d'euros) de l'enveloppe de l'aide à la production (article 17) sera toujours versée au CPCS pour financer principalement la caisse de portage et l'article 9 bis. Le versement du solde l'article 17 par l'État (aide à la Production) apportera les gains suivants (basé sur tonnage 2021, 1,5 million de tonnes de cannes) :

- Tranche < 700 tonnes : + 3,27 euros/tonne de cannes
- Tranche 700 à 1200 tonnes : +2,32 euros/tonne de cannes
- Tranche 1200 à 3000 tonnes : +1,77 euro/tonne de cannes
- Tranche 3000 à 5000 tonnes : +1,32 euro/tonne de cannes
- Tranche > 5 000t : +0,96 euro/tonne de cannes »

Bonus payé par les rhumiers au-delà de 56000 tonnes de bagasse

Article 10 c.

« Un bonus supplémentaire sera apporté par les rhumiers dans le cadre d'un contrat de performance s'appliquant dès-lors que la quantité de mélasse produites pour les distilleries sera supérieure à 56 000 tonnes. »

Conclusion : ce que gagneront les planteurs

Au total, les gains, par rapport à la Convention canne précédente (2015-2021), en euro/Tonne de cannes, basés sur les chiffres des tonnages de l'année 2021, sont les suivants (les variations sont liées aux différents taux de fibres obtenus par les planteurs et aux futurs résultats nets annuels obtenus par Tereos Ol)

- Tranche < 700 tonnes : gain de + 14,50 à +20,39 euros/tonne de cannes (1)
- Tranche 700 à 1200 tonnes : gain de + 10,31 à + 16,20 euro/tonne de cannes
- Tranche de 1200 à 3000 tonnes : gain de +7,85 à +13,74 euro/tonne de cannes
- Tranche de 3000 à 5000 tonnes : gain de + 5,85 à + 11,74 euro/tonne de cannes
- Tranche > 5000 tonnes : gain de +4,26 à +10,15 euro/tonne de cannes

Pour mémoire, à l'issue des négociations en 2017, les avancées suivantes avaient été obtenues

- une augmentation du prix de base de la tonne de canne de 39,09 euros/tonne de cannes à 40,07 euros/tonne de cannes
- un complément de prix ferme 1,62 euros/tonne de cannes,

Total : 2,6 euros/tonne de cannes

Auquel s'était rajouté un complément de prix additionnel lié au cours du sucre qui s'était dé une seule fois en 2017 de 0,88 euro/tonne de cannes.

(1) Détail du calcul : 1,78 (ancien article 8bis) + 0,876 (article 10a) - 0,586 (ancien article 10b) + 3 (article 10b) + 0,82 (article 10b) + 11,23 (article 15 bis) + 3,27 (art 17) = 20,39 euros par tonne de cannes

Un ouvrage sans équivalent dans les îles du Sud de l'océan Indien

Maurice : gare multimodale ultra-moderne inaugurée à Port-Louis

Le Premier ministre, Pravind Kumar Jugnauth, a procédé le 8 juillet à Port-Louis à l'inauguration du Victoria Urban Terminal (VUT), cette gare multimodale est desservie par le train et les bus.

Etaient notamment présent le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Ministre du Tourisme, Steven Obeegadoo, le Ministre des Transports Terrestres et du Métro Léger, Alan Ganoo, le Ministre de la Infrastructure et développement communautaire, Mahendranuth Sharma Hurreeram, le président de Victoria Station Ltd, Colin Taylor.

Dans son allocution, le Premier ministre Jugnauth a déclaré que le VUT, la nouvelle gare de Port-Louis marque une étape importante dans l'histoire de Maurice.

Le Terminal, a-t-il souligné, s'articule autour d'une architecture redéfinie qui comprend la restauration de l'ancien bâtiment de la NTA tout en préservant son riche patrimoine culturel, prévoit des espaces pour les activités de loisirs, des aires de restauration, des commerces, des activités commerciales et des monuments historiques.

Il a souligné que le projet Metro Express est le fondement du réaménagement du VUT qui a été concrétisé avec le soutien du gouvernement indien. Il a souligné le besoin de gares modernes, sûres, sécurisées et intégrées qui selon lui sont impératifs pour le bien-être de la population et du pays.

Le Premier Ministre a souligné que la gare est un trésor qui fera la fierté des Mauriciens et sera reproduit le long du corridor Port Louis-Curepipe notamment au terminal North Immigration Square situé à Port Louis, Place Margeot à Rose-Hill, Quatre-Bornes, Vacoas et Curepipe.

Il a en outre indiqué que le gouvernement envisageait d'étendre le réseau du projet Metro Express à Goo-



dlands, Flacq et Rivière du Rempart ainsi qu'à Côte d'Or. En ce qui concerne les stations de métro Curepipe et Reduit, il a déclaré que les travaux devraient être terminés d'ici la fin de cette année.

Extension du train Metro Express

Le Premier ministre Jugnauth a par ailleurs mentionné que des demandes de propositions pour les gares de Vacoas, Rose-Hill et North Immigration et Curepipe sont en cours. En ce qui concerne le terminal North Immigration Square, il a déclaré que les experts de l'UNESCO travaillent sur les lignes directrices car il se situe à proximité de l'Aapravasi Ghat, un site du patrimoine mondial, et espère qu'ils répondront positivement à la proposition afin que le métro puisse être prolongé vers le nord.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Kann épi dosik bio, la prèv par Native épi Balbo laba dann Brésil

Mézami bande prodiktèr kann i sorte ranporte in gran viktoir é mwin lé kontan pou zot épi toute le moune i viv dann la prodikssyon, dann la transformassion épi, lo tranpor épi lo komèrs : sa i fé in vintène milyé d'moune — famiy plito — issi la Rényon é sirman pliss biento si la konvanssion i pèrmète rolanss la plantassion kann.

Donk mwin lé kontan d'in sans é pa tro kontan d'in n'ote : kontan pars la sov in patrimoine la Rényon, kontan pars i toir in gran kouto dsu la tête bonpé famiye — mé pa tro kontan pars mi antand déza parl la késtyon lintran é biensir kan i di sa i anparl l'angré shimik, dézèrban é toute in bande poison i fatig noute natir rényoné mèm si la plantassion kann an gro lé bon pou noute natir.

Mi antan déza déssèrtin apré souf dann mon trou d'zorèye : « Mé kossa Justin i vé ankòr li la ? li vé détrui bande plantèr apré k'li la di li lé kontan zot viktoir ? »

Lé ga ! Bouj pa lo bato ! Sirman mi vé pa détrui bande plantèr. Sirman mi vé pa détri nout kann, patrimoine nout péi ! Sak mi vé :

Sé k'i arète avèk langré shimik i tyé la tèr ofiramézir. Sak mi vé sé k'i aplike bande métode natirèl pou rogoumante la prodiksyon. An gro, mi vé la Rényon i dovien in tériroir bio pou kann — san

konté in péi indistriyèl par la transformassio kann épi bande sou-produi.

Zot i panss mi rèv pétète ? Non mi rèv pa ditou é si zot i panss sa in rèv évéyé pran ransègnman dsu Léontino Balbo épi lo sik native. Internet i done azot toussala.. Mwin néna dovan mwin in lartik : « Nativ i plante kann an suivan lékonomi sirkilèr » — Native cultive la canne à sucre selon les principes de l'économie circulaire — rogarde dsu zot téléphone, zot va trouvé sa.

Aprésa dann lartik-la i anparl randman kann o shan, la lute kont bande prédatèr, 30 % bénéfis an pliss pou lantropriz, lo sovtaf la natur épi bande zanimo, la ropriz in suk bande plantèr téi vé pi fé dann Brésil. Alor mézami sé pa mwin k'i rèv, sa lé dann la réalité zordi é sirman in légzanp pou suiv sirtou ké nou néna lo tan dovan nou grass lo nouvèl konvanssion.

In bon kiltir sé in bon protèktèr la natire — a bon ékoutèr, salu !

Justin